
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Séances extraordinaires du conseil

CONSIDÉRANT le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret # 1308-2020 du 9 décembre 2020 qui prolonge à nouveau cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 18 décembre 2020 et les mesures de la zone rouge qui seront en vigueur minimalement jusqu'au 10 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que les séances extraordinaires du 21 décembre 2020 soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part par visioconférence et/ou conférence téléphonique à la séance et pour les membres du conseil, à délibérer et voter par ce même mode de communication;

Avis est par la présente donné par la soussignée, madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité que :

- Le conseil municipal tiendra deux extraordinaires le 21 décembre 2020 à compter de 19 h 30. Ces séances seront tenues à huis clos.

La première séance portera sur l'adoption des prévisions budgétaires 2021 et le plan triennal des immobilisations 2021-2022-2023, tel que l'avis public donné la soussignée le 11 décembre 2020.

Suivra une deuxième séance extraordinaire portant sur divers sujets tels que le projet d'ordre du jour joint au présent avis.

- Les membres du conseil et les officiers municipaux y participeront par visioconférence et/ou par conférence téléphonique. Le public ne sera pas admis au cours de ces séances.

- L'enregistrement audio sera produit et disponible dans les jours suivants la tenue de la séance sur le site internet municipal.

- Les citoyens peuvent transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour de ces séances, jusqu'à 15 heures le 21 décembre 2020, par courriel à l'adresse suivante : lac-aux-sables@regionmekinac.com pour être portée à l'attention du conseil durant la séance. Un suivi sera fait auprès des demandeurs.

Avis donné à Lac-aux-Sables, ce 17 décembre 2020.



Madame Manuella Perron
Secrétaire-trésorière adjointe, volets finances et ressources matérielles

PROJET D'ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions de l'assemblée
- 1.4 COVID-19 - Situations services municipaux

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Règlement de taxation 2021 - Avis de motion
- 2.4 Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2021

3 Sécurité publique

Aucun point.

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Autorisation de paiement - Décompte final - Contrat de pavage diverses rues 2019
- 4.2 Dépôt reddition de compte - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 4.3 Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement des infrastructures routières locales - Dossier 2015-025 RIRL rue Bourassa et Traverse
- 4.4 Gestion du castor - Dépôt des activités 2020
- 4.5 Dépôt des résultats et adjudication– Appel d'offres camion MR

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Règlementation d'urbanisme
 - 5.1.1 Règlement # 2020-560 - modifiant le règlement de zonage # 2013-518 relatif à la zone 118 - Adoption 1er projet
 - 5.1.2 Règlement # 2020-561 modifiant le règlement de construction - Adoption 1er projet
 - 5.1.3 Règlement # 2020-563 Modifiant des articles des section 5 et 8 du règlement de lotissement- Adoption 1er projet

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Feux d'artifice

7 Autres sujets

- 7.1 MRC de Mékinac - Appui - Service de garde
- 7.2 Motion de félicitations
- 7.3 Varia
- 7.4 Levée de l'assemblée